



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux –travaux de reprise d'enrobés – COLAS
Franche comté nord – rue des acacias -
ARR2025-04-02-47

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS, 1078 Avenue Oehmichen, ETUPES 25460.
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de SELONCOURT,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de reprise d'enrobés, rue des acacias, en agglomération de Seloncourt,

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de reprise d'enrobés vont avoir lieu à SELONCOURT, rue des acacias, pour
une durée de 60 jours à compter d lundi 7 avril 2025.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier et la circulation des véhicules se fera sur une seule voie de circulation
régulée en alternat par feux tricolores.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en
place par l'entreprise COLAS chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 02 avril 2025
PO/ Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la voirie et à la circulation

